

20 - Pôle d'Echange Multimodal Viotte - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne (FEDER)

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : Le programme régional FEDER 2014-2020 a été validé par la Commission Européenne le 10 novembre 2014. Son objectif spécifique 3.4 a pour but de réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail. Pour ce faire, il soutient les aménagements multimodaux des gares et points d'arrêt. La connexion des différents modes doit en effet permettre de faciliter le report modal.

Le Pôle d'Echange multimodal permet de connecter, sur le site de la Gare Viotte, l'ensemble des modes de transports urbains et interurbains, individuels comme collectifs. En cela il correspond parfaitement à l'objectif du programme comme aux actions appelées à être financées : il contribuera fortement au développement de systèmes alternatifs moins consommateurs d'énergies fossiles, et par conséquent à la diminution de la part des transports dans les émissions de gaz à effet de serre.

S'il a été inauguré officiellement le 2 octobre dernier, il reste à terminer d'un point de vue technique, administratif et financier. L'avenant n° 1 à la convention d'application de la convention de financement, signé le 19 mars, détaille ainsi les modalités de la fin de réalisation technico-financière de l'opération. Il prévoit que l'opération sera soldée courant 2015, sur la base des Décomptes Généraux et Définitifs produits par Gares et Connexions.

Pour les années 2014 et 2015, le montant prévisionnel des appels de fonds produits par Gares et Connexions s'élève à 4 191 161 € (selon l'avenant validé par délibération du 16 janvier 2014). Les aides de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, obtenues pour l'opération dans sa globalité ou pour un périmètre plus large, s'appliquent au prorata sur cette assiette. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 204.824.204112.0036038.30100.

L'intervention du FEDER pourrait donc s'élever à 34,69 % et constituer ainsi un levier particulièrement intéressant pour la Ville. Celle-ci supporte en effet en grande partie le coût d'un équipement à rayonnement large. De plus, la première phase du pôle Viotte, à savoir son ouverture vers le Nord, constituait un maillon important du Projet Urbain Intégré prévu sur la génération 2007-2013.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération sur la période s'établit donc comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| Union Européenne (FEDER) | 1 453 862 € |
| Région de Franche-Comté | 838 232 € |
| Département du Doubs | 271 446 € |
| Communauté d'Agglomération du Grand Besançon | 789 388 € |
| Ville de Besançon | 838 233 € |
| TOTAL | 4 191 161 € |

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le plan de financement prévisionnel actualisé,
- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne et signer tous les documents liés.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des abstentions ? 2. Des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (20 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2015.